

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01295

Numéro SIREN : 800 385 585

Nom ou dénomination : MADE BY N

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 9417



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU MADE BY N	
SIRET 8 0 0 3 8 5 5 8 5 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
27 Yves Kermen	
92100 BOULOGNE BILLANCOURT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Conseil pour les affaires et autres conseils de g Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	4494	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAÇ4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V4.7.0

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

KPMG 2 Avenue Gambetta 92066 LA DEFENSE CEDEX

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

Date: 28052020

Lieu: BOULOGNE-BILLANCOURT

Qualité et nom du signataire: MME NUNES - PRESIDENT

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise <u>SASU MADE BY N</u>				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>27 Yves Kermen 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>8</td><td>5</td><td>5</td><td>8</td><td>5</td></tr></table>						8	0	0	3	8	5	5	8	5
8	0	0	3	8	5	5	8	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>112</u> Durée de l'exercice précédent * <u>112</u>														
				Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>										
ACTIF				Brut										
				Amortissements-Provisions										
				Net										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	184	016	184								
	Immobilisations corporelles *		028	64891	030	26372								
	Immobilisations financières * (1)		040	50	042	50								
	Total I (5)		044	65126	048	26557								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10800	070	10800								
		Autres * (3)	072	86392	074	86392								
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	14136	086	14136								
	Charges constatées d'avance *		092	315	094	315								
	Total II		096	111643	098	111643								
Total général (I+II)		110	176769	112	26557									
PASSIF				Exercice N										
				NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500									
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126	50									
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131										
	Report à nouveau			134	38115									
	Résultat de l'exercice			136	1930									
	Provisions réglementées			140										
	Total I			142	40596									
Provisions pour risques et charges			Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	4092									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	99099									
	Produits constatés d'avance			174										
Total III			176	109615										
Total général (I + II + III)			180	150212										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise SASU MADE BY N

Néant ☐ *

Exercice N clos le

31/12/2019

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons {	215	214	
		Services *	Intracommunautaires	217	218	64 732
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	40
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	64 772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : 30 98 - immobilier :)				242	50 262
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *	243	523		244	523
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	10 541
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	54
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	61 382
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	3 390
	Produits financiers (III)	280	1103			
	Charges financières (V)				294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1 889
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
					306	674
	2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	1 930
	B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	1 930	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	674		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			330	1 889
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
DÉDUCTIONS	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	4 493	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :				360	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	4 493	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

31122019

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	184	412		414		416	184				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	41 371	452		454		456	41 371				
	Matériel de transport	460		462	9 860	464		466	9 860				
	Autres immobilisations corporelles	470	12 669	472	990	474		476	13 659				
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50				
TOTAL		490	54 275	492	10 850	494		496	65 126				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	184	502		504		506	184		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	7 448	542	5 065	544		546	12 514		
	Matériel de transport	550		552	2 215	554		556	2 215		
	Autres immobilisations corporelles	560	8 382	562	32 60	564		566	11 643		
TOTAL		570	16 016	572	10 541	574		576	26 557		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS. 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N					31122019					Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607						
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616						
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636						
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646						
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656						
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666						
TOTAL		680		682		684		686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises											
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
Terrains	710		715		2									
Constructions	720		725		3									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5									
Matériel de transport	750		755		6									
Autres immobilisations corporelles	760		765		7									
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780									
II DÉFICITS REPORTABLES										III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995						
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996						
Déficits reportables			984											
Déficits de l'exercice			860											
Total des déficits restant à reporter			870											
IV DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		325		381								
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380								
N° du centre de gestion agréé						388								
Montant de la TVA collectée						374		11357						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		1571						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		0						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398								
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397								

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122019 Annexe 2033 D - Cadre C

	MONTANT A L'OUVERTURE		1140			
	MONTANT UTILISÉ		1140			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		1200			
	MONTANT A LA CLÔTURE		1200			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés				
		Charges sociales provisionnées				
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL				
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement				
		Concours bancaires courants				
	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		1200	1200		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel					
	Sécurité sociale					
	Etat					
	Produits et charges externes diverses					
	TOTAL		1200	1200		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SASU MADE BY N

Exercice N clos le : 31122019

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
AMENDES PENALITES	1889		
TOTAL 330	1889	TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SASU MADE BY N		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 1 9		et clos le: 3 1 1 2 2 0 1 9	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 8 0 0 3 8 5 5 8 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100 Ville BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME	Nom patronymique NUNES	Nom(s) PAULA
Nom marital NUNES	% de détention 100,00	Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 20021967	N° Département	Commune CANDOSDA
Adresse : N° 27	Voie Rue Yves Kermen	Pays PT
Code Postal 92100	Commune BOULOGNE-BILLANCOURT	Pays FR

Titre (2)	Nom patronymique	Nom(s)
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune
Adresse : N°	Voie	Pays
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN

8 0 0 3 8 5 5 5

Dénomination de l'entreprise SASU MADE BY N

Adresse (voie) 27 Yves Kermen

Code postal 92100

Ville BOULOGNE BILLANCOURT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique SCI

Dénomination 38 SABLONS

N° SIREN (si société établie en France)

8 1 4 9 1 1 6 7 3

% de détention

50,00

Adresse : N° 27

Voie RUE YVES KERMEN

Code Postal 92100

Commune BOULOGNE-BILLANCOURT

Pays FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'An Deux Mille Vingt,
Le Trente Juin, à Onze Heures,

L'associé unique de la Société MADE BY N, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique au capital 500 € divisé en 100 actions de 5 € chacun, dont le siège social est situé au 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au registre des sociétés et du commerce de NANTERRE sous le numéro 800 385 58, est réuni au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation adressée par la Présidente.

L'Assemblée est présidée par Madame Paula NUNES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

La feuille de présence certifiée exacte par la Présidente permet de constater que l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières de l'associé unique,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

PN

Puis la Présidente déclare :

- ✚ que les documents et renseignements énumérés à l'article 135 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés avant l'Assemblée aux associés qui en ont fait la demande dans les conditions fixées par l'article 138 dudit décret,
- ✚ que la liste des associés, arrêtée le 16^{ème} jour avant la réunion de l'Assemblée, a été tenue à la disposition des associés au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- ✚ qu'en outre les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des associés au même lieu à savoir :
 - le projet des résolutions présentées par la Présidente,
 - l'inventaire, les comptes annuels,
 - le rapport de la Présidente.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus à la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé unique donne à la Présidente, pour le temps qu'il a exercé sa mission, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à la somme de 1.930 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.930 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 38.115 € à la somme de 40.045 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique approuve les rémunérations perçues par la présidence au cours de l'exercice considéré telles que figure dans la comptabilité.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir constaté que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élève à la somme de 1.930 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.930 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 38.115 € à la somme de 40.045 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la société.

LA PRESIDENTE



MADE BY N

Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège social : 27, rue Yves Kermen – 92100 Boulogne Billancourt

RCS NANTERRE 800 385 585

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et activité

L'exercice considéré s'est à nouveau soldé par un résultat positif.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons que le futur exercice se déroulera dans de bonnes conditions et se clôturera par un nouveau résultat positif.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle, il paraît difficile de faire des prévisions avec exactitude.

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

PN

Résultats

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'élève à la somme de 64.732 € contre la somme de 71.095 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation ressort ainsi à la somme de 64.772 € contre la somme de 71.097 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, ont quant à elles, connues l'évolution suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
<i>Achats marchandises</i>	/	/
<i>Variation stock (marchandises)</i>	/	/
<i>Achats mat 1^{ère} & autres approv.</i>	/	/
<i>Variation stock mat 1^{ère} & approv.</i>	/	/
<i>Autres achats et charges externes</i>	50.262	55.380
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	523	410
<i>Salaires et traitements</i>	/	/
<i>Charges sociales</i>	/	/
<i>Dotations aux am. sur Immobilisations</i>	10.541	6 698
<i>Dotations aux prov. sur Immobilisations</i>	/	/
<i>Dotations aux provisions sur actif circulant</i>	/	/
<i>Dotations aux prov. Risques et charges</i>	/	/
<i>Autres charges</i>	54	/
<i>Total charges d'exploitation</i>	61.382	62.489

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à la somme de 3.390 € contre la somme de 8.607 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 1.103 € contre la somme de 820 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort ainsi à la somme de (1.889) € contre la somme de (360) € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices s'élève ainsi à la somme de 674 € contre 1.414 € pour l'exercice précédent.

En définitive, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.930 € contre un bénéfice de 7.653 € pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.930 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.930 €
------------------------	---------

La totalité au poste « Report à Nouveau » qui passe ainsi de la somme de 38.115 € à la somme de 40.045 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Prise de participation

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous précisons que la société ne détenait, au 31 décembre 2019, aucune participation dans une société commerciale.

Participation des salariés au capital social de la société

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2019, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital social de la Société au sens de l'article L. 225-102 du Code de Commerce.

Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, toutes conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sont soumises à la ratification de l'Assemblée.

Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur l'existence éventuelle de conventions réglementées.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Madame Paula NUNES

La Présidente

